



DDFiP de la Somme (80)

Compte-rendu CSAL- FS du 28 novembre 2023

S'est tenu mardi 28 novembre 2023, le CSAL de la DDFiP80, réunie en Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail, en présence des syndicats : **CFDT-CFTC** / CGT / FO / Solidaires FP.

Vos représentants **CFDT-CFTC** :

Marc Zoulikian (titulaire - cfdt.ddfip80@dgfip.finances.gouv.fr)

Cyril Maillard (suppléant – cftc.ddfip80@dgfip.finances.gouv.fr)

GMBI

La direction reconnaît que GMBI a provoqué des surcharges de travail importantes au SDIF et dans les SIP. Elle indique également que le SIE a bien contribué à GMBI mais que la DG a décidé qu'il ne pourra pas profiter de la prime GMBI de 500€. Idem pour les SGC. Au final, la prime GMBI concernera 151 agents de la DDFIP 80.

En outre, En 2024, la démarche GMBI ne se fera pas uniquement par internet. Il y aura également un formulaire papier.

DUERP 2023 et PAP 2024

Le référentiel ministériel des risques professionnels a été refondu pour améliorer l'identification des risques et la description des situations d'exposition (58 au lieu de 139). Les désordres matériels constatés (par exemple : chauffage défaillant, dalles de sol décollées, dysfonctionnement des ascenseurs, des volets, problème ponctuel d'hygiène des locaux) doivent être inscrits sur le registre santé, sécurité au travail pour être pris en charge et traités dans les meilleurs délais par l'assistant de prévention.

31 % des risques identifiés au cours du DUERP 2023 relèvent de risques psycho-sociaux (qui rassemblent notamment les risques liés aux exigences du travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux et relations de travail, insécurité).

Comme moyens de réponses, la direction indique que des formations sont proposées (« formations dédiées au management à distance et à la relation chef de service - adjoint », « RPS et CVT » à destination des cadres promus, « s'approprier des moyens de mieux gérer les conflits et l'agressivité » et « accueil des publics difficiles » en trésorerie, en SIP, « gestion des situations de conflits » en trésorerie amendes, pour les huissiers et les agents du contrôle fiscal).

Des consignes ont également (apparemment ?) été données : simplification, allègement et hiérarchisation des tâches ; réduction du nombre des indicateurs). A voir comment cela se traduit concrètement au quotidien pour les agents...

Les organisations syndicales ont revendiqué que la lutte contre les risques psycho-sociaux ne se résume pas seulement à "de la comm". La mise en œuvre de formations ou l'organisation de réunions est certes indispensable mais en rien suffisante ! A ce jour, malheureusement, le constat est le même chaque année : les démarches entreprises par l'administration n'ont pas permis de répondre aux souffrances exprimées par les agents et n'ont pas amené les mesures de prévention collective adaptées. Au-delà des éléments de langage et d'un volontarisme certes affiché mais bien théorique, nous attendons donc de la Direction qu'elle mette en œuvre une réelle politique d'amélioration des conditions de travail des agents, qui passe tout particulièrement par la suppression de ce qui, dans l'organisation actuelle du travail, génère stress et mal-être et la remise en cause de certaines méthodes de management contre-productives que les agents ressentent comme méprisantes et infantilisantes.

Par ailleurs, 10 % des risques relevés concernent le travail sur écran (utilisation de l'écran durant plusieurs heures), 9 % des risques concernant l'activité physique (manutention de charges, posture de travail entraînant de l'inconfort) et 9 % concernent le manque d'hygiène (sur le lieu de travail et dans les installations sanitaires).

Concernant les risques liés à l'insécurité, des caméras extérieures ont été installées sur les sites d'Amiens Courbet, d'Abbeville, et d'Amiens Rollin.

Toutes les organisations syndicales, dont l'alliance CFDT-CFTC, ont salué le travail de recueil des risques dans le DUERP mais ont regretté qu'une présentation du Projet Annuel de Prévention (PAP) n'ait pas été communiquée à la maille des services car un même risque peut avoir une cotation différente d'un service à l'autre ou revêtir une réalité complètement différente. Par exemple, il aurait été intéressant de pouvoir savoir dans quels services les risques liés aux exigences du travail sont les plus élevés afin de pouvoir plus particulièrement écouter et protéger les agents travaillant dans les services les plus exposés.

En réponse, la direction a indiqué qu'elle effectuera un retour personnalisé à chaque chef de service.

L'année prochaine, la présentation du PAP aux organisations syndicales devrait enfin être proposée par service plutôt que de manière globale au niveau du département. De plus, les O.S ont demandé à être associées aux mesures de prévention inscrites dans le PAP.

Nouvelle salle de travail en espace partagé

Une nouvelle salle de travail en espace partagé a été installée au rez-de chaussée du site d'Amiens Courbet. L'alliance CFDT-CFTC a demandé si elle pouvait également servir à des agents résidant dans la Somme mais affectés dans une autre DDFIP qui seraient empêchés de s'y rendre un jour donné par exemple à cause d'intempéries ou de problèmes de transport. La direction a répondu favorablement à notre demande.

Autres informations

Un nouveau médecin de prévention sera en service au 01/02/2024 pour les DDFIP 80 et le 62.

Un reliquat du budget 2023 a permis à la Formation Spécialisée de voter, sur son budget, l'achat de 6 lampadaires de bureaux pour la Trésorerie EPSMS-EHPAD.

L'alliance CFDT-CFTC a évoqué, dans les "questions diverses", le sujet du SIE où ont été relevés plusieurs problèmes concernant les espaces de travail (aucun travaux faits au moment de la fusion en janvier 2021, vieux revêtements de sol, les armoires alignées servent de cloisons, l'alimentation

électrique des postes de travail), le mobilier (pas de mobilier acheté mais récupéré, pas de vestiaires) et les archives (archives pleines et divisées en deux locaux, problématique des archives des ex-SIE de Montdidier et de Péronne). La direction a assuré effectuer un recensement des demandes de mobilier. En revanche, elle a refusé tout type de problème concernant les archives, au motif qu'il ne serait plus utile de les consulter.